

Questions politiques sociales – Les études 37 : les disparités territoriales en matière de vieillissement et d'accès aux soins

Paris, le 12 mai 2022

La Caisse des Dépôts publie le 37^e numéro de *Questions politiques sociales – Les études* consacré aux disparités territoriales en matière de vieillissement et d'accès aux soins. La prise en charge du bien vieillir représente un enjeu complexe pour les politiques publiques, en partie lié aux grandes disparités entre territoires, tant en ce qui concerne les besoins des populations vieillissantes, que l'offre de services, notamment de santé, mobilisable localement¹.

Une fréquence des situations de perte d'autonomie très variable d'un département à l'autre

L'analyse des disparités territoriales en matière de vieillissement met en évidence des contrastes importants entre les zones densément peuplées et les autres, mais aussi entre l'intérieur des terres et les littoraux atlantique et méditerranéen.

Dans les zones situées à l'intérieur des terres, on constate notamment une fracture entre d'une part le nord et l'est, et d'autre part le sud et l'ouest au sein de la sous-population des 60-74 ans. Les situations de perte d'autonomie sont plus répandues au nord et à l'est, régions où la vulnérabilité économique des populations vieillissantes est par ailleurs plus marquée.

Des disparités territoriales d'accessibilité des soins beaucoup plus marquées pour les infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes que pour les généralistes

L'analyse de l'accessibilité des soins de santé, cruciale pour la prévention de la perte d'autonomie comme pour sa prise en charge, met également en évidence de fortes disparités en fonction de la densité de peuplement : l'accessibilité est globalement bien meilleure dans les zones denses ou de densité intermédiaire.

Cette hétérogénéité est beaucoup plus marquée pour les soins d'infirmiers libéraux ou de masseurs-kinésithérapeutes que pour ceux de généralistes libéraux. Par ailleurs, dans les communes relativement denses, l'accessibilité des soins d'infirmiers libéraux, en tenant compte de façon fine de l'offre et de la demande locale de ce type de soins, tend à être meilleure dans les communes où le revenu médian est faible que dans celles où le revenu médian est élevé.

L'accessibilité des soins présente enfin des spécificités géographiques que n'expliquent ni la densité de peuplement ni le revenu médian : en particulier, à densité de population et revenu communal médian donnés, l'accessibilité des soins d'infirmiers libéraux et des masseurs-kinésithérapeutes est bien meilleure sur les façades atlantique et méditerranéenne, ainsi qu'aux frontières nord du pays.

¹ L'étude est réalisée en utilisant la base de données construite et diffusée par la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Elle regroupe principalement des données territoriales sur le vieillissement (données démographiques, économiques, sanitaires et sociales) produites par l'Insee et la Drees.

La publication « Questions politiques sociales – Les études 37 » est disponible en cliquant sur <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg37>

La gamme des publications *Questions politiques sociales* (QPS) se décline en trois produits distincts : QPS Les études, QPS Les brèves et QPS Les cahiers.

QPS – Les études est une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Elle a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle. Elle est complétée par *QPS - Les cahiers* qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies et *QPS – Les brèves* qui propose des éclairages statistiques. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique Publications et statistiques.

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents : la retraite, la formation professionnelle, le handicap, ainsi que le grand âge et la santé. Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Hélène Heurteau : 06 72 48 02 13 – service.presse@caissedesdepots.fr

 |  |  |  caissedesdepots.fr